

La chronique du CESA

28 septembre 1988 :

ouverture de la deuxième fauconnerie principale à Villacoublay

« *Les faucons jouent les poulets* »⁽¹⁾

Si cigognes, condors, faucons, perroquets et autres chats-huants ont été choisis comme insignes pour orner les fuselages des avions de combat depuis la Grande Guerre, un des grands dangers qui menacent les aéronefs est la collision aviaire. Chaque année, on en compte plus de 300 pour un coût de plusieurs millions d'euros. Une expérimentation a donc été menée dans les années 1980 sur la base aérienne d'Istres, située à proximité de l'étang de Berre et d'une immense décharge publique. Des fauconniers ont été chargés d'effaroucher les oiseaux potentiellement dangereux aux abords de cette emprise militaire. Les résultats furent très concluants : le taux de collision chuta d'environ 80 %. Cela a abouti à la création au sein de l'institution des *Sections de prévention du péril animalier* (SPPA) dont celle de Villacoublay le 28 septembre 1988.



DR

Une SPPA ou fauconnerie

L'armée de l'air compte deux fauconneries principales (Istres et Villacoublay), des sections avec rapaces sur certaines bases aériennes (Avord, Mont de Marsan, Orléans...) et enfin d'autres sans oiseaux. À l'heure actuelle, les forces aériennes emploient 10 fauconniers, principalement du personnel civil employé du ministère de la Défense et spécialisé dans la pratique de la chasse au vol, discipline pratiquée par seulement 200 personnes en France. Un repère de spécialisation⁽²⁾ (3205) est créé en juillet 2015 pour les militaires du rang qui travaillent dans le domaine.

L'instruction n°IV-29 de juillet 2009 définit le rôle joué par les différents échelons hiérarchiques dans la prévention du péril animalier, depuis l'état-major de l'armée de l'air, le Conseil permanent de la sécurité aérienne, la Brigade aérienne du contrôle de l'espace jusqu'aux échelons locaux : commandant de base, commandant du soutien opérationnel et services vétérinaires ainsi que les unités du contrôle aérien. Elle présente les moyens à la disposition de ces sections et leurs missions.

Ces sections ne s'occupent pas uniquement des oiseaux mais aussi des rongeurs, des renards, des chevreuils et des sangliers qui représentent un danger durant les phases d'atterrissage ou de décollage.

Mesures prises par les SPPA

Les mesures passives visent à rendre le milieu inhospitalier pour les animaux par une gestion appropriée des installations et de leur environnement (pose de grillages, gestion de la végétation – élagage et tonte des espaces verts, suppression des foyers éventuels de nourriture). Les mesures actives tendent à mettre en œuvre de façon permanente ou occasionnelle des dispositifs d'effarouchement et de prélèvement d'oiseaux.

Elles sont déclenchées sur demande des unités chargées de la circulation aérienne ou à l'initiative de la SPPA en coordination avec ces services. Les prélèvements par tir ne sont effectués que par du personnel titulaire d'un permis de chasse.

Moyens

Il s'agit d'instruments pyrotechniques, acoustiques, d'observation et de piégeage, d'une tenue vestimentaire adaptée et enfin d'un véhicule pour se rendre en tout point de la zone.

Deux types d'oiseaux sont utilisés : ceux de « bas vol » (éperviers, vautours, buses) et ceux de « haut vol » (famille des faucons). À Villacoublay, il y a actuellement 2 faucons, 4 buses de Harris et 1 autour des palombes. À leur arrivée à l'âge de 2 mois, ils sont formés durant 2 à 6 mois avant d'être pleinement opérationnels à l'âge de 2 ans. Ces oiseaux, dont l'espérance de vie est de 15 à 20 ans, sont retirés du service vers l'âge de 8 à 10 ans puis placés dans des parcs zoologiques ou dans des centres de reproduction.

1. Titre d'un article de Jean-Dominique Merchet publié le 17 août 2002 dans le journal *Libération*.

2. Décision n°14296/DEF/DRH-AA/SDGR/BGA/DGA/DGAF/SGPA du 31 juillet 2015.

Sous la direction du capitaine Aurélien Poilbout, chargé de mission au CESA
Adjudant Valérie Grillet, rédactrice au CESA

Centre d'études stratégiques aérospatiales – Section rédaction

1 place Joffre 75700 Paris SP 07 – Tél : 01 44 42 80 81

cesa@armeedelair.com

